

AR Prefecture

063-256301375-20251212-DBS20251201-DE  
Reçu le 18/12/2025  
Publié le 18/12/2025

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement  
et le Développement des Combrailles**  
2, Place Raymond Gauvin  
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DBS20251201

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 décembre à 18h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

**Date de convocation** : 01/12/2025.

**PRESENTS** : MM. SOUCHAL – VENEAULT – CAZEAU – BONNET - GIDEL – DUMAS – GUILLOT - PERRIN — Mmes BONY – LELONG.

**Nombre de membres** : en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

**Monsieur Marc GIDEL a été nommé secrétaire de séance.**

### **Objet : Protection Sociale Complémentaire : Mutuelle Santé**

Le Président rappelle aux membres du bureau que le SMADC devait prendre sur ce sujet une délibération avant le 31 décembre 2025, mais seulement après l'avis du Comité Social Territorial qui s'est tenu le 9 décembre 2025 (au lieu du 2 décembre 2025 initialement prévu).

Lors de l'assemblée générale du 29/10/2025, et étant donné que le comité syndical ne se réunirait plus d'ici la fin de l'année, celui-ci a délibéré favorablement, à l'unanimité, sur :

- L'adhésion à la convention de participation portée par le Centre de gestion du Puy de Dôme, souscrite auprès du groupement Relyens SPS / Mutuelle Intériaile.
- Le principe d'instaurer la participation de la collectivité au risque « Santé » de la protection sociale complémentaire ; d'accorder à compter du 01/01/2026 la participation financière de la collectivité pour le risque « Santé », aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé qui auront souscrit un contrat selon ce dispositif retenu. Le montant brut mensuel de cette participation sera de 22 € mensuels par agent.
- Et également de donner délégation au bureau syndical lors de sa séance du 10/12/2025 pour entériner cette position de principe à la suite de l'avis du Comité social territorial.

**L'avis des membres du Comité Social Territorial composé de représentants des collectivités et du personnel du 09/12/2025 est favorable à l'unanimité.**

AR Prefecture

063-256301375-20251212-DBS20251201-DE  
Reçu le 18/12/2025  
Publié le 18/12/2025

Le Bureau syndical, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONFIRME** : les décisions prises lors du comité syndical du 29/10/2025 ci-dessus énoncées.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
Certifiée exécutoire

Le Secrétaire de séance,

**Marc GIDEL**



Le Président,

**Boris SOUCHAL**

